



# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015 COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 27 avril 2015 Affichage et publication le 27 avril 2015
Présents :	Pascal BRINDEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Nicolas HASLÉ, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Annie-Claude FRANÇOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Karima AFKIR, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Florence BOUR, Yolande MORALI (à partir de 19 h 48), Jean-Paul TAPIA (à partir de 19 h 52), Laurence SOYER, David RAGUIN, Anaïs ROUSSELET (à partir de 19 h 50), Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIÈRE, Frédéric DIARD, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI.
Absents :	Yolande MORALI (jusqu'à 19 h 48), Jean-Paul TAPIA (jusqu'à 19 h 52), Anaïs ROUSSELET (jusqu'à 19 h 40).
Absents ayant donné procuration :	Monique GIBOTTEAU à Pascal BRINDEAU, Michèle CORVAISIER à Laurent BRILLARD, Laurent MAMEAUX à Frédéric DIARD
Secrétaires de séance :	Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Judi 23 avril 2015 à 19 h 30, salle de la porte Saint-Georges, rue Poterie à Vendôme

## 1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance.**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy comme secrétaires de séance ainsi que Laurent Gassiot, directeur général des services en qualité de secrétaire auxiliaire.

## 1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbaux des séances des 5 février, 19 février et 14 avril 2015 – Approbation**

Ce point est reporté à la prochaine séance du 25 juin 2015.

## 2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire.

## 3 **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jean Zay**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Thierry Fourmont, nouveau représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jean Zay en remplacement de Laurence Soyer.

## 4 **ASSAINISSEMENT : Unité de Traitement des Eaux Usées (UTEU) – Convention entre la Ville, l'exploitant et les sociétés de vidange**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention type pour l'admission et le traitement des matières de vidange sur l'unité de traitement des eaux usées et autorise le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **5 ÉCLAIRAGE PUBLIC : Convention avec la commune de Coulommiers-la-Tour portant sur la maintenance, l'entretien et les consommations électriques des lanternes d'éclairage public**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre les communes de Vendôme et Coulommiers-la-Tour, relative à la maintenance, l'entretien et les consommations électriques des lanternes d'éclairage public implantées sur le chemin rural n° 57 de la vallée Huchigny au hameau Bois-la-Barbe sur la commune de Coulommiers-la-Tour et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **6 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : Salle de quartier du Temple - Choix des travaux à réaliser suite aux résultats du pré-diagnostic énergétique et demande de financement**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'entériner le choix des travaux proposés suite au conseil d'orientation énergétique du patrimoine (COEP) et autorise le maire ou son représentant à solliciter des financements régionaux Plan isolation proposés dans le contrat établi entre la Région et le Pays Vendômois.

## **7 FONCIER : Vente de parcelles boisées à la Communauté du pays de Vendôme**

A l'unanimité des votes exprimés (Catherine Lockhart, Joëlle Lathière, Patrick Callu, Frédéric Diard et Laurent Mameaux s'abstenant), le conseil municipal décide :

- de vendre à la Communauté du pays de Vendôme les parcelles cadastrées section ZN n° 11 (121 700 m<sup>2</sup>), ZN n° 12 (180 m<sup>2</sup>) et ZN n° 13 (118 280 m<sup>2</sup>), d'une surface totale de 240 160 m<sup>2</sup>, situées dans le bois de Villelanmoy à Rahart, afin de lui permettre de réaliser des échanges fonciers dans le cadre de projets d'aménagement ;
- de réaliser cette vente moyennant le prix de 88 770 euros, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **8 FONCIER : Acquisition d'un terrain - Coteau des Maillettes**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 69 de 815 m<sup>2</sup>, située aux Ruelles, sur le coteau des Maillettes à Vendôme, auprès de Monsieur Guy Lapierre, domicilié à Feurs (42110), les Jardins de Chantilly, 42 E rue de Verdun, afin de permettre à la collectivité d'avoir la maîtrise foncière de ce coteau, pour l'affecter à terme, à un projet qui permettrait la mise en valeur du site et qui serait compatible avec sa qualité paysagère ;
- d'acquérir cette parcelle libre d'occupation, moyennant le prix de 978 euros, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **9 FONCIER : Avenant n° 1 à la convention pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Vendôme**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite portant promesse de bail emphytéotique, signée le 9 juillet 2012 avec la SAS IEL, siègeant 41ter boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22000), en vue de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de la Pilletrie à Vendôme, cadastré section ZI n° 219 et 297 ;
- d'autoriser par cet avenant, la prorogation de la convention pour une nouvelle durée de trois ans, jusqu'au 9 juillet 2018, aux mêmes conditions ;
- d'approuver les termes de l'avenant ;

et autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **10 FORÊT : Avenant n° 1 à la convention pour la location de gré à gré, avec l'association de chasse à l'arc Beauce Sologne (CABS), pour la régulation des espèces nuisibles sur des parcelles communales**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de conclure un avenant n° 1 à la convention précaire à titre gracieux conclue le 12 décembre 2012, avec l'association de Chasse à l'arc Beauce Sologne (CABS), afin d'autoriser son président à faire une demande de plan de chasse pour la parcelle BT 208, permettant ainsi le prélèvement des sangliers et d'un chevreuil ;

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 ;  
 et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**11 GRANDS PROJETS : Approbation du compte rendu annuel 2013-2014 – Prévisions 2015 de l'opération de la zone d'aménagement concerté des Aigremonts concédée à la SEM 3 Vals Aménagement**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la transmission par 3 Vals Aménagement du compte rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement de la ZAC des Aigremonts pour l'exercice 2013-2014 et prévisions 2015 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité 2013-2014 – prévisions 2015 pour l'opération concédée de la ZAC des Aigremonts ;
- d'approuver le bilan financier prévisionnel actualisé porté à 4 510 000 euros HT pour les dépenses et à 4 552 000 euros HT pour les recettes ;
- d'approuver la participation d'équilibre de la collectivité de 31 000 euros en 2015, non assujettis à la TVA, et 26 000 euros en 2016, non assujettis à la TVA, portant le coût total des participations à 2 485 000 euros ;
- de prendre acte du versement en 2014, au titre de la participation d'équilibre, d'un montant de 86 000 euros, non assujettis à la TVA, conformément au CRACL 2012-2013 approuvé par le conseil municipal du 21 novembre 2013 ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application du CRACL 2013-2014 – prévisions 2015.

**12 PATRIMOINE : Abbatale de la Trinité - Demandes de subventions pour la restauration du bourdon de la Trinité**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;

Abbatiale de la Trinité de Vendôme  
 Travaux de restauration des cloches de la Trinité  
 Plan de financement prévisionnel

---

**Travaux éligibles aux subventions Etat – DRAC Centre**

Part Assistance technique et associés	8 535,00 €
Travaux de restauration sur le bourdon	49 655,00 €

---

**Total hors taxes éligible** **58 190,00 €**

**Autres travaux**

Travaux et part d'assistance sur les deux autres cloches	16 810,00 €
--	-------------

---

**Total hors taxes autres travaux** **16 810,00 €**

---

**Coût total hors taxes de l'opération** **75 000,00 €**

---

**Recettes prévisionnelles**

Etat - DRAC Centre	23 276,00 €
Conseil départemental de Loir-et-Cher	11 379,00 €

**Reste à charge ville de Vendôme**

Ville de Vendôme	40 345,00 €
------------------	-------------

---

**Total hors taxes** **75 000,00 €**

**Total TTC** **90 000,00 €**

---

- de solliciter une aide auprès de la DRAC Centre Val de Loire à hauteur de 23 276 euros ;
  - de solliciter une aide auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 11 379 euros ;
- et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **13 POLITIQUE DE LA VILLE : Programme de réussite éducative (PRE) - Subvention 2015**

A l'unanimité des votes exprimés (Renaud Grazioli s'abstenant), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 13 200 euros au Programme de réussite éducative des Rottes (PRE) pour l'année 2015 et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **14 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents – Modification**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité, à savoir la suppression d'un poste d'adjoint de 2<sup>e</sup> classe et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

### **15 URBANISME ET AMÉNAGEMENT : Dénomination de voie impasse Marie-Louise Gaspard**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de dénommer : impasse Marie-Louise Gaspard, la voie débouchant sur l'impasse de la Cormegeaie.

### **16 STRATEGIE FINANCIERE : Convention de groupement de commandes entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et transports d'Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme (TéA) et la ville de Vendôme pour la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains sur le domaine public des communes de Vendôme, Areines, Saint-Ouen et Meslay**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention de groupement de commandes entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et transports d'Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme (TéA) et la ville de Vendôme pour la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains sur le domaine public des communes de Vendôme, Areines, Saint-Ouen et Meslay et autorise le maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **17 VIE SCOLAIRE : Ecole privée sous contrat d'association - Avenant n° 3 à la convention fixant la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Vendôme**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention pour la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Vendôme ;
- d'accepter de verser à l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC), la participation 2015 de la ville de Vendôme dont le montant s'élève à 96 256,12 euros ;

et autorise le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **18 POLITIQUE DE LA VILLE - Communication sur l'élaboration du contrat de Ville de Vendôme 2015 – 2020**

Fin de la séance à 21 h 35.